

## Chers frères et soeurs en Christ,

L'histoire de notre paroisse a connu beaucoup de différents moments qui ont été vécus par nos fidèles. Cette histoire commence en 1929 par l'initiative de jeunes émigrés russes qui se regroupent autour du P. Vladimir AÏSOFF et plus tard autour du P. Léonide CHROL pour commencer l'organisation d'une paroisse orthodoxe. Petit-à-petit ce projet sera réalisé et en 1987 Toulouse verra la première église orthodoxe multinationale. Il fallait presque 60 ans de patience pour que notre communauté ait un lieu de culte stable et fixe. Les 60 ans de travail et de sacrifices des gens de bonne volonté apportent un fruit que nous avons de la chance à porter aujourd'hui. Il ne nous reste plus qu'à maintenir ce don qui nous est octroyé par la providence divine et par l'exploit de nos parents. Cependant cela n'est pas si facile à réaliser, car les frais de la vie quotidienne (électricité, eau, impôts etc...) , des travaux qui sont prévus pour notre église y compris la salle paroissiale, la cour et le jardin ne peuvent pas être accomplis par notre budget qui est très modeste. L'Eglise orthodoxe en France ainsi que notre paroisse n'ont pas de soutiens financiers de la part de l'état, c'est pourquoi en tout ce qui concerne l'avenir de notre paroisse, il dépend de la volonté divine ainsi que de notre responsabilité et de notre conscience. Nous vous prions de ne pas hésiter de participer à la vie de notre église et de la soutenir selon vos possibilités. Nous vous remercions d'avance pour tous les dons et le soutien financier que vous pourrez envoyer à l'adresse de la paroisse :

Eglise Orthodoxe Saint Nicolas

302 avenue de Grande-Bretagne, Toulouse 31300

soit en le déposant sur le compte bancaire :

**Association culturelle Saint Nicolas**

**IBAN : FR52 3000 2040 9200 0007 0128 F34**

**BIC : CRLYFRPP**

Déduction fiscales

Nous vous rappelons que si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu (IR) ou assujetti à l'ISF et vous avez atteint le montant maximal des dont ISF, vous pouvez déduire 66% de votre du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un don de	me revient en fait à	
400€	132€ (déduction IR)	100€ (déduction ISF)
800€	264€ (déduction IR)	200€ (déduction ISF)
2000€	660€ (déduction IR)	500€ (déduction ISF)